

7 juillet 2013

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



RÉFORME DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Dans le cadre des négociations menées au niveau de la Fonction Publique, une réunion relative à la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire en remplacement de la Prime de Fonction et de Résultats, a eu lieu le 8 juillet 2013. Le SNAPATSI y représentait sa fédération, les Fonctions Publiques CFE-CGC.

Actuellement au Ministère de l'intérieur, seule la catégorie A est sous le régime de la PFR (dispositif indemnitaire prenant en compte les fonctions exercées et les résultats individuels).

Le nouveau dispositif, provisoirement intitulé Indemnité d'Exercice des Fonctions, sera applicable à toutes les catégories même si la PFR n'était pas encore déclinée.

Cette IEF serait d'abord mise en œuvre en 2013 pour la filière administrative de la catégorie C puis serait ensuite déclinée aux autres catégories pour terminer en 2015 par la catégorie A. Elle a pour but de simplifier les régimes indemnitaires et de favoriser leur harmonisation afin de permettre les mobilités au sein de la fonction publique. Elle a également vocation à accompagner les agents dans le déroulement de leur carrière en tenant compte du développement de leur expertise et de la prise de postes aux responsabilités croissantes tout au long de leurs parcours professionnels. Ainsi il y aura un croisement entre l'approche fonctionnelle (sur la base de critères tels l'encadrement, la technicité, l'exposition du poste aux contraintes ...) et le parcours professionnel de l'agent.

Le nouveau dispositif reposerait sur une part mensuelle principale représentant jusqu'à 90% du plafond indemnitaire global, et sur une part variable.

Bureau National

01.55.34.33.20

**LE SNAPATSI PRÉSENT
À TOUS LES NIVEAUX !**

FONCTION PUBLIQUE

